

Naviguer dans le 1er parc éolien en mer français : Quelles sont les règles ?



© C-A Guiche

Le premier parc éolien en mer français est désormais en service, au large de Saint-Nazaire. Comment l'aborder et quelles sont les règles de navigation en vigueur pour les plaisanciers ? Rappel de la réglementation en vigueur.



[Briag Merlet](#) Publié le 23-05-2023

Suivre

Écoutez cet article

Ouverture de la navigation dans le 1er parc éolien en mer français

Durant les travaux de construction de parcs éoliens en mer, les zones concernées sont généralement interdites à la navigation, et font l'objet d'avis aux navigateurs en ce sens. Mais une fois ouvert, les contraintes s'allègent. Avec l'ouverture du premier parc éolien en mer à Saint-Nazaire, la France découvre cette gestion. Depuis le 1er janvier 2023, la navigation a été

réouverte au large de la côte ligérienne, mais dans certaines conditions, remises à jour en mai 2023, et pour certains bateaux uniquement.



Comment naviguer au sein du parc éolien ?

La réouverture de la navigation au sein du parc éolien de Saint-Nazaire est limitée aux navires de longueur hors-tout inférieure à 25 mètres. En sont encore exclus les navires à passagers.

Pour naviguer dans la zone réglementée, les bateaux doivent assurer une veille active sur le canal 16 de la [VHF](#). S'ils naviguent de nuit, ou avec une visibilité inférieure à 5 km ou avec un vent supérieur ou égal à 4 Beauforts selon le bulletin local de Météo France, ils doivent être équipés d'un émetteur AIS de classe A ou B.

Il existe également une série de règles à respecter :

- Les bateaux naviguant entre les éoliennes ne doivent pas dépasser la [vitesse](#) de 12 nœuds.
- Les bateaux ne doivent pas s'approcher à moins de 50 m d'une éolienne.
- Les bateaux ne doivent pas s'approcher à moins de 200 m de la sous-station électrique.
- Interdiction du [mouillage](#)
- Toute activité subaquatique ou navigation sous-marine est interdite
- Les engins tractés ou aérotractés, comme le [ski nautique](#), le wakeboard, les bouées ou le [kitesurf](#) sont prohibés.
- La pêche aux arts traïnants est interdite.

La réglementation pourrait être assouplie, selon les retours d'expérience des premiers mois d'ouverture.

Naviguer en sécurité

Pour le plaisancier, naviguer au pied des éoliennes est une expérience peu commune. Il est important, notamment pour les voiliers, de ne pas oublier les effets sur le vent et les dévents induits.

Enfin, le parc étant situé au large, et n'étant pas un abri au sens de la réglementation, le bateau doit disposer du matériel de sécurité pour la navigation semi-hauturière.

UPPM revue de presse